



Secret bancaire non respecté

Par **suzanne30170**, le **21/10/2014** à **21:38**

Bonjour, ma mère décédée depuis peu m'a laissé un important contrat d'assurance vie mais la banque a envoyé à un cousin éloigné de mon mari (absolument rien à voir avec ma famille et inconnu par celle-ci) un courrier le désignant bénéficiaire de ce contrat avec tous les détails chiffrés et les pièces à fournir. J'ai réagi rapidement afin de bénéficier de ce contrat qui avait comme bénéficiaire les enfants. La banque a reconnu qu'il s'agissait d'une simple erreur... La banque se sentant responsable et sans que je leur demande un dédommagement, m'a remis un chèque de 600 euros correspondant aux frais de succession. Le secret bancaire n'ayant pas été respecté, j'envisage de porter cette affaire devant la justice afin que la banque soit punie de ce manquement. Comment dois-je procéder sachant que l'agence bancaire est en 71, le siège de la banque en 69, le service succession et assurance-vie en 01 et moi dans le 30. Vers quelle juridiction dois-je aller et par quel moyen ? Merci de votre conseil. salutations.

Par **moisse**, le **22/10/2014** à **19:37**

Bonsoir, un cousin éloigné de mon mari (absolument rien à voir avec ma famille) C'est un peu contradictoire. La banque a recherché le bénéficiaire et pour une raison qu'il faut lui demander (homonymie ??) s'est trompée de destinataire. Le secret bancaire n'ayant pas été respecté. Quel secret bancaire ? Vous pouvez attirer en justice l'agence dans laquelle le contrat a été signé (jurisprudence des gares). En cas d'hésitation le siège social paraît la meilleure solution et en tout état de cause la plus traditionnelle. Le problème va être de déterminer le dommage que vous alléguerez, de le chiffrer, et d'asseoir votre demande sur un manquement grave de l'établissement à une obligation de discrétion...qu'on doit trouver dans un code de déontologie quelque part.

Par **suzanne30170**, le **22/10/2014** à **20:35**

la banque avait reçu 15 jours avant la reception du courrier par ce cousin pour lequel je n'ai pas de relation familiale tres particuliere et habitant dans un autre departement, un courrier du notaire chargé de la succession ou les renseignements sur les enfants était tout a fait possiblernen plus, mon mari etait depuis 3 ans le tuteur legal de ma mere et tout le courrier de la banque arrivait chez nous, nous n'étions pas des inconnus pourtantrrnrnje suis toutefois tres ennuyé de savoir que toute la famille de mon mari a connaissance des sommes relatives au contrat d'assurance viernrnepeut etre la banque opère t'elle par tirage au sort comm la francaise des jeuxrrnrnil y a bien violation du secret bancaire, des chiffres importants ne peuvent être divulgué a des personnes totalement étrangères a ma famille proprernnrnje possede le courrier reçu par ce cousin et le courrier du notaire précédent celui reçu par ce cousin rnje compte deposer un plaint a la gendarmerie de mon villagernsalutations

Par **moisse**, le **23/10/2014** à **07:29**

Bonjour,rnJe comprends bien le désagrément, mais :rn[citation]Je suis toutefois tres ennuyé de savoir que toute la famille de mon mari a connaissance des sommes relatives au contrat d'assurance vie rn[/citation]rnA part le fameux cousin, comment cette famille a pu être renseignée.rn[citation]en plus, mon mari etait depuis 3 ans le tuteur legal de ma mere [/citation]rnC'est lui qui devrait se méfier, le tuteur légal bénéficiaire d'une importante assurance sur la vie, pourrait bien se retrouver en face d'un abus de faiblesse, de détournement d'héritage...rn[citation]il y a bien violation du secret bancaire, des chiffres importants ne peuvent être divulgué a des personnes totalement étrangères a ma famille propre rn[/citation]rnLe secret bancaire, comme le sercet professionnel, résultent des dispositions du code monétaire et financier L511-33 et L511.34rn[citation]Je compte deposer un plaint a la gendarmerie de mon village [/citation]rnSI vous désirez porter l'affaire devant une juridiction pénale, c'est plutôt au procureur de la république qu'il faut écrire, sans rechercher une qualification pénale susceptible d'être erroné. C'est son travail que de déterminer la ou les qualifications délictuelles de vos doléances.